MASTER 1 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

PARCOURS-TYPE EMPLOI PUBLIC

- **Titre du cours :** Droit public – Institutions européennes
- **Programme :** -
- **Crédits ECTS : 4**
- **Langue d'enseignement :** Français
- **Modalité pédagogique :** Présentiel
- **Total heures :** 28
- **Heures CM :** 28
- **Heures TD :** -
- **Heures de travail personnel par étudiant :** 56
- **Responsable de la formation :** M. Francis QUEROL
- **Responsable du cours :** M. Morgan SCHMIEDERER
- **Chargé de TD :** -

DESCRIPTION

- **Présentation :**

L'objectif de ce cours est de présenter les institutions européennes, la façon dont elles fonctionnent et les relations qu'elles entretiennent.

- **Lien avec le programme :**

Ce cours vise à offrir ou harmoniser les connaissances des étudiants en matière d'institutions européennes. Après cette mise à niveau, les étudiants seront en mesure d'analyser la prise de décision au sein de l'Union européenne.

- **Objectifs d'apprentissage :**

À l'issue de ce cours, l'étudiant est capable de :

- Déterminer la composition des institutions européennes,
- Analyser la prise de décision au sein de l'Union européenne,
- Mesurer les enjeux liés à la construction et au développement européens,
- Développer une opinion critique sur les idées reçues autour de l'Union européenne.
- Situer l'influence européenne dans leur environnement proche.

- **Compétences transverses :** Non.

Compétences managériales : Non.

International : L'objet de ce cours est en soi international, puisqu'il s'agit étudier une organisation internationale.

Responsabilité sociale et environnementale : Il n'a pas de dimension RSE dans ce cours.

- **Prérequis :** Licence.

- **Contenu, organisation :**

Le cours est articulé en deux parties, qui sont développées après une introduction centrée sur l'histoire de la construction européenne.

Première partie : Les États membres et l'Union européenne

Chapitre 1 : L'entrée et la sortie des États membres
Chapitre 2 : La répartition des compétences entre l'Union et les États

Seconde partie : Les institutions de l'Union européenne

Chapitre 1 : Structure institutionnelle de l'Union
Chapitre 2 : Les actes des institutions
Chapitre 3 : L'intégration du droit de l'Union en droit interne

- **Modalités d'évaluation :**

Afin d'impliquer les étudiants, il a été décidé, en accord avec eux et avec la scolarité, d'organiser des exposés en groupes. Chaque groupe a choisi un sujet en lien avec ses affinités et l'actualité.

- **Bibliographie :**

-M. Blanquet, *Droit général de l'Union européenne*, 11e éd., Sirey, 2018.

-O. Blin, *Droit institutionnel, matériel et contentieux de l'Union européenne*, 5e éd., Bruylan, Paradigme, 2022.

-C. Blumann et L. Dubois, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, 7e éd., LexisNexis, 2019.

-C. Boutayeb, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, 6e éd., LGDJ, Manuel, 2021.

-J.-L. Clergerie, A. Griber, P. et Th. Rambaud, *Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne*, 13e éd., Dalloz, Précis, 2020.

-F. Martucci, *Droit de l'Union européenne*, 3e éd., Dalloz, HyperCours, 2021.

Clause de non-responsabilité
Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées.
Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.